



Toulon, le 18 novembre 2013.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### « Financement du sport varois : le CDOS avec les associations »

Souhaitant faciliter le travail des bénévoles sportifs varois dans leur demande de subvention CNDS\* et tenant à expliquer ses mécanismes et critères d'attribution souvent mal connus, les dirigeants du CDOS tiendront une réunion d'information spécifique pour les comités départementaux jeudi 21 novembre 2013 à 18h00 à Solliès-Pont (salle des Fêtes).

Les associations sportives subissent une diminution constante des subventions qui leurs sont allouées. En dehors des cotisations de leurs adhérents et de quelques sponsors, leurs principales sources de revenus sont les subventions des collectivités (communes et Conseil général) puis celle du CNDS.

« *L'équilibre financier des associations sportives est aujourd'hui fragilisé par la crise et la diminution des ressources. C'est pourquoi, nous tenons à nous impliquer d'avantage dans les mécanismes d'étude et d'attribution du CNDS aux côtés de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Notre implication doit répondre à deux objectifs principaux : améliorer la qualité des dossiers et faciliter le travail des bénévoles. Dans ce dossier, nous devons faire preuve de pédagogie. C'est pourquoi, nous avons tenu à organiser la prochaine réunion des comités sur ce thème.* » explique Lucienne ROQUES, présidente du CDOS.

Rappelons que dans le Var, le CDOS étudie chaque année avec la DDCS plus de 500 demandes de subventions. Raison de plus pour faire en sorte qu'ils soient mieux préparés donc plus faciles à étudier.

Dans le Var, le mouvement sportif bénéficie d'une enveloppe d'environ 1.000.000€.

Début de la réunion à 18h00 sur invitation (les comités départementaux et les associations sportives de la Vallée du Gapeau sont invités).

\* Le CNDS est le Centre National pour le Développement du Sport créé en 2006 sous la forme d'établissement public administratif placé sous la tutelle du Ministère chargé des Sports et du Ministère des Finances. Le CNDS a pour objectif essentiel de corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive pour le plus grand nombre et d'encourager une promotion résolue et systématique de la santé par le sport. Il assure une logique de plus-value sociétale. Le CNDS promeut ainsi particulièrement la pratique sportive des publics éloignés de cette pratique pour des raisons territoriales, sociales, culturelles ou bien liées à la condition physique ou à l'état de santé, notamment : les jeunes scolarisés ; les habitants des quartiers en difficultés, en particulier ceux classés en zone urbaine sensible (ZUS) ; les personnes handicapées.

**Contact presse** : Nicolas CASTAN – directeur. 06 26 16 66 83 / [acdoss@cdos83.org](mailto:acdoss@cdos83.org)

